

Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise
800 Place d'Youville
18 ieme étage
Québec
(Québec)
G1R 3P4

Au Témiscamingue, comme à plusieurs endroits dans la province les trappeurs étaient déjà très actifs longtemps avant l'arrivée des compagnies forestières. Ces gens avaient compris depuis le début qu'une bonne gestion des animaux à fourrures était nécessaire pour s'assurer que cette activité commerciale ne cesse jamais de générations en générations.

Comme l'activité du trappage est une occupation de type solitaire, les trappeurs ont mis plusieurs années à se regrouper afin de mieux faire valoir leurs droits. En s'unissant, ils ont appris à mieux connaître leurs devoirs comme trappeurs afin d'assurer la pérennité des espèces piégées et leurs droits face aux compagnies forestières.

Le trappeur par son activité entre dans la forêt quand tout le monde en sort : soit après la chasse à l'orignal. Il passe l'hiver à arpenter son terrain de trappe afin d'y découvrir toute la faune s'y activant durant la saison morte. Les innombrables sentiers qu'il y a façonné au fil des années montre l'attachement profond qu'il porte à son territoire et à la faune ainsi qu'à la flore qu'y vivent. L'automne il se sert des cours d'eau et l'hiver des sentiers aménagés par lui et les autres utilisateurs de la forêt comme loisir. Il connaît les différentes essences de résineux et de feuillus couvrant son terrain de trappe.

En observant le barrage de castors, sa construction et la cabane érigée non loin avec son amas de nourriture à proximité ; il saura combien il y a de castors à capturer. Cela s'appelle de l'expérience. Car le trappage est toujours une question de ruse. Alors quand arrive une compagnie forestière qui par une coupe à blanc, anéantit les efforts de plusieurs décennies et souvent de plusieurs générations il y a de quoi être quelque peu frustré.

Les trappeurs commencent seulement à faire valoir leurs droits comme locataires d'un terrain du gouvernement régit par un bail en bonne et dû forme. Pendant plusieurs années les trappeurs désireux conserver leur terrain, se voyaient obligés de trapper des castors qu'ils revendaient en bas du coût de production ; sans quoi ils pouvaient perdre leur terrain. Cela aurait été intéressant de voir certaines compagnies forestières perdre leurs droits de coupe

dans des circonstances semblables. Ces chères compagnies qui se plaignent au gouvernement dès qu'il y a une année plus difficile mais qui oublient que cela fait une dizaine d'années qu'ils accumulent bénéfices par-dessus bénéfices. Alors quand elles présentent leur P.G.A.F. (Plan général déménagement forestier pour 25 ans) en vous disant que d'après une étude quelque peu nébuleuse et un ramassis de chiffres, elle prévoit avoir du bois à couper encore dans 150 ans ; cela nous fait rire grandement. Surtout qu'elle ne peut pas nous dire combien elle en a coupé durant les 25 dernières années.

Ici au Témiscamingue tout le monde ayant été quelque peu se promener sur les chemins forestiers sait fort bien qu'il n'y aura plus rien à bûcher dans le comté dans 10 ans maximum. Alors quand on se fait dire par une compagnie forestière qu'un arbre ayant atteint 7 mètres est considéré comme adulte cela nous laisse grandement songeurs.

À titre d'exemple cela importe peu de laisser pourrir 50 vans de bouleaux blancs soit environ 4500 mètres cubes. Tandis que les gens ordinaires qui veulent en ramasser se voient contraints de payer une amende ; alors on se demande si les droits de coupe payés par les compagnies, ne sont que de la poudre aux yeux pour le commun des mortels. De plus on vient seulement de s'apercevoir, après plus de vingt ans que le reboisement n'était qu'un prétexte pour retarder l'échéance où nous sommes actuellement rendus. Planter des arbres en juillet et en août c'est bien évident qu'ils ne survivraient pas. Il est grandement temps qu'un gouvernement prenne ses responsabilités question de sauver quelque peu la face. Une science qui était rentable en utilisant 60000 pieds par chiffre et qui en scie actuellement 300000 par chiffre avec la moitié moins d'employés. On se demande si elle construit notre avenir. Aussi en d'autres circonstances a délibérément coupé du bouleau blanc pour en faire des chips ; où est le bon sens dans tout cela.

Étant donnée que la gouvernement est lié avec les trappeurs par un bail en bonne et due forme, nous les trappeurs demandons à cette commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise que tout trappeur soit avisé 90 jours à l'avance par lettre enregistré par la compagnie désireuse de récolter du bois sur son terrain de trappage. Cet avis devra être accompagné de cartes, de dimension raisonnables montrant les secteurs déjà perturbés et les nouveaux secteurs où ils prévoient procéder à d'autres récoltes de quelque manière que ce soit ainsi que des chemins qu'elle prévoit y construire. De plus la compagnie avisera aussi l'association de trappeurs.

De plus en nous appuyant sur l'étude faite récemment se rapportant à des coupes de bois sur la survie de la martre dans le secteur du lac Alfred et du Mumba il

sera alors possible de choisir certains secteurs et d'en faire des aires protégées pour la martre et autres animaux vivant en liberté dans nos forêts.

Car nous les trappeurs existions avant les compagnies forestières et nous voulons nous assurer qu'il y aura encore des trappeurs lorsque la récolte du bois ne sera plus rentable donc abandonnée et que la bonne compagnie forestière sera parti construire elle-même son avenir ailleurs.

PS

Nous voulons que soit publié dans les journaux locaux les volumes de bois coupés année par année pour les 35 dernières années afin que chacun soit en mesure de tirer ses propres conclusions.

M.Carol Racine
Secrétaire trésorier
Association des trappeurs du Témiscamingue